

VILLE  
DE  
SAINTE-FOY-LÈS-LYON

-----  
Secrétariat Général

-----  
CR/NC

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024**

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI madame Emmanuelle VIEUX-ROCHAS étant secrétaire, a, lors de la séance du 19 décembre 2024,

**DONNÉ ACTE** à madame le Maire des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée le 26 mai 2020.

### **0 – Solidarité avec la population de Mayotte**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte par un don d'un montant de 4 000 € à la Protection civile – Fédération Nationale de Protection Civile Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **1 – Prolongation 2025 de l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, vélo pliant ou vélo-cargo**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le principe de prolongation sur l'année 2025 de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo pliant (électrique ou non) ou d'un vélo cargo (électrique ou non), neuf ou d'occasion, d'un montant de 100 € par bénéficiaire et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer la convention avec chaque bénéficiaire de l'aide et tout document utile à la mise en œuvre de ce dispositif.

### **2 – Avis sur l'ouverture dominicale exceptionnelle des commerces en 2025**

**DONNÉ**, à l'unanimité, un avis favorable à la liste des dimanches d'ouverture des commerces :

1) Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé pour l'année 2025, le calendrier suivant, comprenant 5 ouvertures dominicales, à savoir :

- dimanche 25 mai 2025 – fête des mères
- dimanche 7 décembre 2025 – fêtes de fin d'année
- dimanche 14 décembre 2025 – fêtes de fin d'année
- dimanche 21 décembre 2025 – fêtes de fin d'année
- dimanche 28 décembre 2025 – fêtes de fin d'année

2) Pour le secteur de l'automobile, des cycles et motocycles, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs automobiles (type portes ouvertes), à savoir :

- dimanche 19 janvier 2025
- dimanche 16 mars 2025
- dimanche 15 juin 2025
- dimanche 14 septembre 2025
- dimanche 12 octobre 2025

### **3 – Végétalisation des balcons**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le principe de distribution de potagers-composteurs à 12 foyers selon des critères précités, **VALIDÉ** les modalités d'encadrement de la sélection des foyers bénéficiaires et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **4 – Convention de gestion et de mise à disposition entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale**

**ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le conventionnement avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sainte Foy-lès-Lyon et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sainte Foy-lès-Lyon.

### **5 – Renouvellement de la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec la MJC**

**APPROUVÉ**, à la majorité (S. REPLUMAZ ne prenant pas part au vote), le projet de convention avec la MJC pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec une possibilité de reconduction expresse d'une année et **AUTORISÉ** madame le Maire à formaliser cette convention avec les dirigeants de la MJC et à signer tous documents concourant à sa mise en place.

### **6 – Renouvellement de la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec le SIRF**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la convention d'objectifs entre la Ville et le SIRF, pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 et **AUTORISÉ** madame le Maire à la signer et à procéder à toutes les modalités nécessaires pour sa mise en œuvre.

### **7 – Convention d'objectifs et de moyens liant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et l'association OFTA**

**APPROUVÉ**, à la majorité (R. MAMASSIAN ne prenant pas part au vote), le projet de convention d'objectifs et de moyens, liant la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et l'association Office Fidésien Tous Ages (OFTA) pour les années 2025 à 2027 et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer cette convention et tous actes y afférents.

### **8 – Adhésion au Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville au dispositif métropolitain en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, **AUTORISÉ** madame le Maire à signer le projet de convention et **AUTORISÉ** madame le Maire à confier la mise en œuvre opérationnelle du dispositif au Centre Communal d'Action Sociale.

### **9 – Conventions Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et Direction des Services Départementaux du Rhône : mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire**

**ACCEPTÉ**, à l'unanimité :

- le conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,
- le conventionnement avec les services de la Direction des Services Départementaux du Rhône,

Et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ainsi que la convention avec les services de la Direction des Services Départementaux du Rhône.

### **10 – Délibération budgétaire modificative n°4 exercice 2024**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la délibération budgétaire modificative n°4.

## **11 – Ouverture des crédits préalable au vote du budget primitif 2025**

**AUTORISÉ**, à l'unanimité, madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 1 562 053,75 €, **AFFECTÉ** cette somme tant aux investissements gérés hors opérations, par chapitres comptables, qu'aux opérations d'investissement et **AUTORISÉ** madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du tiers des crédits de paiement ouverts en 2024 selon l'annexe jointe soit 1 012 147,33 €.

## **12 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - rapport sur l'égalité femmes-hommes**

**DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, sur l'existence du débat d'orientations budgétaires et prend acte de sa tenue sur la base du rapport.

## **13 – Refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la refonte du régime indemnitaire applicable à compter du 1er janvier 2025 et **APPROUVÉ** que la présente délibération annule et remplace les délibérations relatives à la mise en place du RIFSEEP du 20 décembre 2017, du 24 mai 2018, du 22 novembre 2018, du 21 mars 2021 et du 25 mai 2023.

## **14 – Régime indemnitaire de la police municipale - instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, à compter du 1er janvier 2025 et **APPROUVÉ** que la présente délibération annule et remplace les délibérations relatives à du 15 mai 2003 (Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction), et du 14 février 2019 (IAT).

## **15 – Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel des services municipaux**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, le projet de convention d'objectifs portant renouvellement du partenariat entre la Ville et l'Amicale du Personnel, pour une durée de 4 ans, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer la convention afférente avec la présidente de l'Amicale du Personnel et tous documents concernant sa mise en place.

## **16 – Adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes dans la fonction publique**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la convention d'adhésion à intervenir avec le cdg69, autorisé l'autorité territoriale à la signer ainsi que le certificat d'adhésion tripartite pour la période s'étalant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028, ainsi que leurs éventuels avenants, **APPROUVÉ** le paiement annuel au cdg69 d'une somme de 400 € euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs qui comptent 227 agents, **PROVISIONNÉ** une somme annuelle correspondant aux signalements potentiels, égale à 0,5% de l'effectif x 520 € (coût moyen de traitement), soit une enveloppe de 590 € et **DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **17 – Indemnité versée aux agents recenseurs**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la revalorisation du bulletin de logement à 1,30 euros et du bulletin individuel à 1,90 euros. Les autres éléments d'indemnisation relatifs aux séances de formation, tournée de reconnaissance, frais de déplacement et fin de mission restent inchangés.

## **18 – SIGERLY - renouvellement de la convention d'adhésion aux activités de Conseil en Énergie Partagée**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la convention d'adhésion au Conseil en Énergie Partagée proposée par le SIGERLY et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer ladite convention, ses annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion, à l'engagement de prestations et à la bonne exécution de la convention (y compris d'éventuels avenants ou sa résiliation).

## **19 – Avenant n°5 aux marchés publics d'exploitation des installations de génie climatique de la Ville – Lot 2 Piscine du Kubdo**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la réalisation d'une prestation supplémentaire « maintenance sur deux cuves supplémentaires de contrôle de la protection cathodique » détaillée ci-avant pour le marché 2020-1302 « piscine du Kubdo » concernant l'exploitation des installations de génie climatique de la Ville, **APPROUVÉ** la suppression de la prestation « traitement et évacuation des déchets » et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer l'avenant n°5 correspondant avec la société Dalkia SA, titulaire du marché n°2020-1302.

## **20 – Avenant n°1 au marché public de fouilles archéologiques – rénovation de la place Xavier Ricard**

**APPROUVÉ**, à l'unanimité, la réalisation de prestations supplémentaires pour effectuer des remblais dans le cadre des fouilles archéologiques des secteurs A et B de la place Xavier Ricard détaillées dans l'avenant 1 et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant avec l'entreprise INRAP, titulaire du marché n°2024-02500.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H40.

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 13 février 2025 à 19H00, salle du conseil municipal, Le Méridien.